

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 Janvier 2011 à 19 h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 13

Etaient présents : MM.DORDAIN Christian, SALLIO Michel, PRUVOT Dominique, JONVAL Jean-Claude, Mmes CANDELIER Evelyne, MOREAU Nicole, MM. BUISSET Laurent, DUCCESCHI Patrick, GALLIARD Pascal, Mmes DUCONSEIL Betty, PINTE Patricia, M. LEONARDIS Thierry, Mme PETIT Maryvonne

Excusés : M. DERYCKE Hervé (procuration à M. SALLIO Michel)

M. VERNEZ Rémy

Secrétaire de séance : M. SALLIO Michel

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès verbal du Conseil Municipal du 2 Novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ADS DES SERVICES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

Vu la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols relevant de la compétence de la Commune,

Sur proposition de renouveler cette convention à compter du 1^{er} Janvier 2011,

Considérant que la Direction Départementale des Territoires et de la Mer assurera l'instruction réglementaire des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols cités ci-après :

- Permis de Construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificat d'Urbanisme article L 410-1b du C.U.
- Déclarations préalables

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de renouveler la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction de demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols relevant de la compétence de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document utile à l'exécution de celle-ci.

ADHESION DE LA NOUVELLE COMMUNE AU SIDEN/SIAN

Vu la délibération adoptée par le Comité du SIDEN/SIAN lors de sa réunion du 19 Novembre 2010 pour l'adhésion de la commune de ROQUETOIRE (Pas-de-Calais) pour la compétence « Assainissement Collectif »,

Considérant que les assemblées délibérantes des Collectivités membres doivent être consultées conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de ROQUETOIRE au SIDEN/SIAN pour la compétence « Assainissement Collectif »

MARCHES CONTROLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION CANTINE/BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres pour les missions : contrôle technique, coordination SPS, étude des sols concernant le projet de construction d'un réfectoire scolaire/bibliothèque a eu lieu le 21 Janvier 2011.

Après analyse, les bureaux d'études faisant la meilleure offre sont :

- Lot n° 1 : Contrôle Technique, au bureau d'études « VERITAS », 122 rue Denis Papin 62800 LIEVIN, pour la somme de **4 540,00 € H.T.**
- Lot n° 2 : Coordination SPS, au bureau d'études « Artois Coordination Sécurité », 163 rue Pasteur 62400 BETHUNE, pour la somme de **2 660,00 € H.T.**
- Lot n° 3 : Etudes des sols au bureau d'études « GEOMECA », Parc d'Activités de la Broye, 59710 ENNELIN, pour la somme de **3 553,00 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits marchés ainsi que toutes les pièces y relatives.

RENOUVELLEMENT CONTRATS

Contrat d'entretien d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation en date du 23 Décembre 2010 a été lancée auprès de 7 entreprises.

Lors de la commission d'appel d'offres du 21 Janvier 2011, l'Entreprise DEVRED, la moins-disante, a été retenue pour une durée de contrat de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision de la commission d'appel d'offres de confier l'entretien de l'éclairage public pour une durée de 3 ans à la Société DEVRED de SIN-LE-NOBLE pour un prix de 8,09 € H.T. par foyer lumineux, auquel il faut ajouter les accessoires changés (lampes, néons, transfos...)

Contrat d'entretien des appareils de chauffage

En date du 23 Décembre 2010, une consultation a été lancée auprès de 5 entreprises. La commission d'appel d'offres du 21 Janvier 2011 a retenu l'entreprise LECUTIER de FRESNES-LES-MONTAUBAN faisant la meilleure offre à 1 499,00 € H.T. par an pour l'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision de la commission d'appel d'offres de passer le contrat d'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude avec l'entreprise LECUTIER, pour une durée de 2 ans pour la somme de 1 499,00 € H.T. par an.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdits contrats.

DIVERS

- Banque alimentaire - 308 kg de denrées alimentaires non périssables ont été collectées à la salle du bas de la Mairie et à l'école.
- Réunion sur le compostage du 16 Novembre 2010 : 50 familles se sont inscrites et ont participé à la réunion. A l'issue de celle-ci, les composteurs ont été distribués gratuitement.
- Centre de loisirs 1^{ère} semaine de février – L'inscription prévue le Samedi 5 février salle du bas de la mairie.